

## INFORMATION

---

### **Levée de l'interdiction de consommation de l'eau potable sur la commune de NONGLARD**

**Suite à l'épisode de pollution sur la commune de Nonglard, la consommation d'eau est à nouveau autorisée.**

Les résultats des tests bactériologiques suite aux divers prélèvements réalisés mercredi, après désinfection et vidange du réseau sont conformes aux normes. Le point d'eau à l'origine de la pollution a été identifié et confirmé. Pour rappel, ce dernier a été déconnecté dès mardi soir et restera déconnecté.

Grâce aux actions mises en œuvre et suite aux derniers résultats d'analyses transmis par l'Agence Régionale de Santé, l'eau peut désormais être consommée normalement sur la commune de Nonglard.

Le service des eaux de la CCFU, avec l'aide des élus de la commune de Nonglard se sont fortement mobilisés ces derniers jours pour assurer un retour à la normale au plus vite. Tous les réservoirs ont fait l'objet d'un nettoyage, l'ensemble des réseaux a été purgé et une chloration a été mise en œuvre pour éliminer toutes traces de bactéries.

Pour que ces opérations soient efficaces jusqu'au bout des réseaux, il est rappelé qu'il est fortement conseillé de procéder à la purge des réseaux intérieurs des logements, en laissant couler l'eau des robinets pendant au moins 5 min.

**Nous rappelons aussi que la CCFU qui a la compétence eau potable et gère le réseau de distribution d'eau potable est dotée d'un service d'astreinte 24h/24 et 7j/7 et qu'en cas de doute, ce dernier doit être contacté dans les plus brefs délais.**

Enfin, afin d'améliorer la communication et de pouvoir déployer le plus rapidement l'information individuelle lors de tels événements, serait-il pour vous possible de laisser en mairie de Nonglard vos coordonnées (type mail – numéro de portable pour envoi SMS,...). Cela permettra à nos services de cibler l'intervention (personnes sensibles, personnes seules, porte à porte, mailing ou envoi groupé de SMS,...).

Une réunion publique d'information va être organisée prochainement. La date vous sera communiquée.

Nous vous prions encore de bien vouloir nous excuser pour ce désagrément.

**En cas d'urgence vous pouvez nous contacter au : 06.71.58.41.57**